

Rangez cette parcelle ou partez!

VEVEY

Sommés par la nouvelle régie immobilière de débarrasser la cour intérieure de tout objet, faute de quoi les locataires recevront leur résiliation de bail, les habitants de la Parcelle 87, située derrière le centre St Antoine, se battent pour leurs droits. Le Tribunal des Baux vient de leur donner un répit. Ils ont jusqu'au 15 décembre pour fournir au tribunal les arguments de leur bon droit.

Texte et photo: Sandra Giampetruzzi

Depuis la route, à l'arrière du centre St Antoine, rien ne laisse deviner que derrière ces façades d'immeubles se cache un oasis de fraîcheur. Depuis 1995, les locataires des cinq immeubles qui entourent la cour avaient pour habitude de se réunir à l'extérieur le temps d'un café ou d'un repas. «Séduit par cette convivialité, un groupe d'habitants a créé en 2002 l'association Parcelle 87, dans le but de représenter les intérêts des habitants et de favoriser leurs rencontres en mettant en valeur les espaces communs». C'est Sven Tobler, habitant du quartier de longue date qui l'explique. En 2004, la régie immobilière de l'époque leur a même octroyé un véritable droit d'usage, papiers signés à l'appui. Les locataires ont donc installé une table, des chaises et des plantes en pots pour rendre l'endroit sympathique. L'idée du lieu est de créer un espace convivial qui rassemble les gens et qui crée un lien social entre les locataires.



Il est 8h du matin et plusieurs locataires de la Parcelle 87 se sont donné rendez-vous pour commencer la journée autour d'un café ou d'un thé.

«Nous avons un dossier qui tient la route»

Mais au changement de régie immobilière, en 2016, les choses se gâtent. Malchance, un incendie se déclare «suite à divers objets hétéroclites entreposés dans la cage d'escalier», selon la lettre de la nouvelle gérance. Les habitants reçoivent donc un courrier pour qu'ils

«La nouvelle gérance a multiplié les intimidations envers les habitants».

Sven Tobler, locataire

laissent les accès libres. En février de cette année, un deuxième courrier les rappelle à l'ordre. Si rien n'est fait, la gérance procédera au débarras de ces affaires, y compris les plantes disposées dans la cour, et les frais seront refacturés à l'ensemble des locataires. Mais

les locataires ne se laissent pas impressionner et n'enlèvent pas leurs plantes de la cour. Un dernier ultimatum leur est accordé au 30 novembre. «Cette solidarité entre habitants, ce vivre-ensemble sont visiblement peu appréciés par la nouvelle régie. Dès sa prise en charge de la gestion des immeubles, elle a multiplié les intimidations envers les habitants, les menaçant systématiquement de fin de bail», déplore Sven Tobler. C'est donc devant les tribunaux que l'affaire a atterri. Et le 20 novembre, le Tribunal des Baux a suspendu l'évacuation du jardin collectif en attendant un jugement sur le fond. Les locataires ont jusqu'au 15 décembre pour fournir les pièces au tribunal, «Nous avons bon espoir. Nous avons un dossier qui tient la route avec des autorisations écrites de la part de l'ancienne gérance pour utiliser la cour et l'aménager», explique Antoine Dormond. Contactée, la gérance «n'entre pas en matière, car l'affaire est entre les mains du Tribunal des Baux. Nous n'avons pas à communiquer là-dessus». Affaire à suivre.